

CHSCT du 6 avril 2021



CONSEIL DÉPARTEMENTAL
BOUCHES-DU-RHÔNE

Une instance paritaire essentielle pour faire face à cette nouvelle épreuve

Le CHSCT du 6 avril 2021 s'est déroulé en présence du DGS, du DRH, des directeurs de la DITAS de la DPMISP, de l'informatique, des collègues, des services généraux, de la maintenance, et en présence de la médecine préventive et des organisations syndicales.

Monsieur le DGS a tenu à insister dans sa prise de parole liminaire sur la difficulté pour la collectivité de décliner les orientations nationales en si peu de temps, tout en défendant une interprétation départementale de la liste des

professionnels désignés comme indispensables au maintien du service public et du nécessaire devoir de solidarité dont il faut faire preuve envers les plus fragiles.

C'est cette même interprétation qui a fait réagir notre syndicat par une déclaration jugée déplacée ou même illégitime par l'institution et qui s'avère pourtant extrêmement juste. Dès hier soir, alors même que DGS s'était exprimé par écrit, certaines directions ont communiqué de façon inacceptable à l'égard de certains personnels.

L'échange et le dialogue étaient néanmoins au rendez-vous de ce CHSCT au cours duquel la collectivité a insisté sur la souplesse indispensable à l'égard de tous les agents qui seraient confrontés à l'impossibilité d'obtenir une place en école maternelle et primaire, les collègues eux, étant tous ouverts à l'accueil dérogatoire.

Monsieur le DGS a fait une distinction entre la semaine en cours où les enfants sont scolarisés et les deux semaines à venir où les enfants seront en vacances.

Calendrier

Pour la semaine en cours - 6 au 9 avril 2021

Monsieur le DGS a rappelé que tous les agents qui rencontrent des difficultés pour scolariser leurs enfants en école primaire et maternelle devront signaler leur situation auprès de leur hiérarchie qui les placera en AEA (autorisation exceptionnelle d'absence).

Pour la période du 12 au 26 avril 2021

Requalifiée par le gouvernement en semaine de vacances scolaires, Monsieur le DGS a précisé les 3 statuts possibles, à savoir : télétravail, présentiel ou AEA. Aucune demande de congé ne sera imposée aux agents pour cette nouvelle période de vacances. Il a insisté pendant la réunion, comme ensuite sur sa communication, que malgré les efforts attendus le principe de réalité s'imposerait et que la prise en compte des situations particulières déjà très nombreuses sera priorisée.

Si la collectivité défend une interprétation de la liste des personnels indispensables plus large que celle prévue par les textes elle reste ouverte à toutes les situations particulières, y compris pour les personnels qui sont,

eux, véritablement cités dans les textes nationaux comme les soignants, les personnels exerçant leurs missions en protection de l'enfance, au sein de la DPMISP, etc.

Nous avons pu évoquer le cas de certains professionnels médicaux ou médico-sociaux confrontés à de réels difficultés. La directrice de la DITAS a alors indiqué que la situation de ces derniers ferait l'objet d'une prise en compte et qu'au fur et à mesure l'activité des MDS, par exemple, sera adaptée en fonction des forces en présence. D'ores et déjà l'activité sera recentrée sur un accueil sur rendez-vous et un traitement par téléphone plus généralement.



Pour la semaine du 26 au 30 avril 2021

Elle acte la rentrée scolaire, avec retour en présentiel pour les crèches / maternelles / primaires et cours à distance pour les collèges / lycées la collectivité se veut rassurante à l'égard des enfants collégiens qui travailleront encore en distanciel.

Elle devrait prolonger le dispositif en l'état, à savoir celui qui s'applique à la semaine du 6 au 9 avril. De manière générale, le discours du DGS rappelle que la collecti-

tivité ne mettra aucun agent en difficulté si celui-ci est confronté à un problème de garde.

Parce que personne aujourd'hui ne peut se projeter au-delà des semaines à venir, nous avons demandé la tenue d'un nouveau CHSCT pour la mi-avril. Il permettra ainsi d'anticiper sur des possibles fluctuations gouvernementales ou ensemble acter les modalités de reprise.

Directions

DGAS (Solidarité)

Les visites à domicile sont maintenues tant pour les professionnels de la DITAS, de l'enfance-famille, de la DPMIS ou de l'APA afin de poursuivre le travail de prévention et d'accompagnement des plus vulnérables mais dans le plus grand respect des protocoles mis en vigueur en 2020.

Les visites médiatisées ont fait l'objet d'une démarche de la Direction envers les juges, mais pour l'heure aucun changement n'est envisagé par ces derniers pour la période des 4 semaines à venir.

La régie d'avance a été fermée pour cas de Covid-19 il y a 10 jours mais si la situation de santé des agents le permet, une partie du personnel pourrait revenir dès

le 7 avril pour une réouverture au public lundi 12 avril 2021, toutes réserves gardées du fait de l'état de santé des agents. À suivre...

L'accueil dans les Maisons du Bel-âge (MBA) est lui aussi suspendu et l'activité est à nouveau réorientée sur le maintien du lien avec les personnes âgées.

Une parenthèse a été faite sur les travaux qui seront prochainement engagés au sein de la MDS de Pressensé ; une réponse y avait été apportée durant la délégation spécifique qui a eu lieu le matin même. Des toilettes chimiques seront installées, des bouteilles d'eau fournies. Nous ferons un point spécifique avec les agents de cette MDS.

Hôtel du département - DSG pôle d'accueil physique

Notre syndicat est intervenu sur la situation des hôtesses d'accueil de l'îlot central qui sont confrontées à des problèmes de garde. Madame la Directrice se veut, là aussi, rassurante et identifie 7 hôtesses qui seront positionnées en AEA.

Direction de l'Éducation et de la culture

Les agents ATC qui rencontreraient eux aussi des difficultés pour la prise en charge de leurs enfants seront placés en AEA.

Tickets-restaurant : leur attribution sera renouvelée pour tous les agents n'ayant pas accès à la restauration pendant la période.

Horaires de travail : chaque établissement décide de l'emploi du temps des agents mais les personnels ne seront pas pénalisés, cela vaut aussi pour les ATI qui se verront de fait proposer des solutions comme lors de la première période de confinement.



ON SE PROTÈGE!



Directives générales

Vaccination

Notre organisation syndicale a rappelé a de nombreuses reprises les exigences du gouvernement comme de la Collectivité envers les agents pour continuer à honorer les missions premières du service public tout en étant exclus du dispositif de vaccination. Monsieur le DGS à rappeler que le choix des publics prioritaires est établi par des textes réglementaires et observé de près par L'ARS. L'injustice bien légitime ressentie par certains

personnels comme les ATC ou ATI qui travaillent avec le corps enseignant qui lui, pourra bientôt accéder à la vaccination, est entendue mais la collectivité. Néanmoins cette dernière ne peut outre passer les orientations gouvernementales en la matière. Dès les autorisations obtenues elle mettra en place un dispositif de vaccination spécifique à l'égard des personnels.

Congés

La question des reports éventuels des congés a été posée elle a fait l'objet d'un positionnement dans le cadre de la communication de Monsieur le DGS en fin de journée avec possibilité de report des CA jusqu'au 15 mai. Pour les semaines dites de détente de certains personnels, nous attendons les arbitrages.

Attestation dérogatoire de déplacement

Le modèle national ayant été reçu dans le weekend, l'adaptation locale devrait être disponible dans les meilleurs délais.

De nombreuses situations continuent à remonter. N'hésitez pas à nous saisir de toutes les difficultés rencontrées durant la semaine et à venir nous rencontrer : nous saurons interpellier les directions concernées.

*Ensemble et solidaires, faisons face
à cette nouvelle épreuve !*

La situation du Covid-19 en quelques chiffres

Sur le plan national, 37 000 nouveaux cas Covid-19 par jour

9,2 million de vaccinés en France (première injection) dont un peu plus de 3 millions avec les deux doses

Le Conseil Départemental effectue près de 1 500 vaccinations par jour sur les 6 centres actuellement existants : Arles, les Flamants, Aubagne, Saint-Adrien et Arenc auxquels se rajoutent désormais le centre de Coudoux et l'unité mobile de vaccination.

Un taux d'occupation des lits de réanimation en hôpitaux de 120% soit 308 personnes actuellement dans les Bouches-du-Rhône.